

20/05/2020

Communiqué de presse

Les agriculteurs et les coopératives agricoles de l'UE mettent en garde contre la mise en péril des intérêts stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire, de la compétitivité agricole et des revenus des agriculteurs

Aujourd'hui, la Commission européenne a présenté deux stratégies extrêmement ambitieuses. Leur réussite dépendra des acteurs présents sur le terrain : les agriculteurs, les propriétaires forestiers et leurs coopératives. Une analyse d'impact initiale complète et indépendante doit être menée avant toute décision législative. Les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les coopératives d'Europe ont besoin de solutions leur permettant d'atteindre ces objectifs ambitieux tout en préservant leurs moyens de subsistance et l'économie rurale européenne. Une approche précipitée pourrait menacer la sécurité alimentaire, la compétitivité de l'agriculture européenne et le revenu des agriculteurs, alors que ces derniers ont déjà été fortement touchés par la crise liée au Covid-19.

Seules des politiques européennes cohérentes et adéquatement financées pourront permettre aux secteurs agricole et sylvicole de continuer à contribuer aux divers objectifs de l'UE, à savoir garantir la sécurité et la sûreté alimentaire, fournir des matières premières renouvelables et des emplois dans les zones rurales, tout en menant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité et en luttant contre le changement climatique. La crise liée au Covid-19 et les difficultés économiques qui en résultent nous ont montré que l'UE ne peut se permettre de mettre en danger sa propre production alimentaire.

« Nous souhaitons poursuivre le chemin vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et investir davantage. Toutefois, ces stratégies ne représentent pas la marche à suivre. Il s'agit là d'une attaque envers l'agriculture européenne. Les objectifs ne constituent pas des solutions. Pour atteindre une agriculture productive, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources, il est primordial d'établir une bonne coopération et non davantage d'exigences. Par ailleurs, ces stratégies ne tiennent pas suffisamment compte des ajustements nécessaires en raison de l'épidémie de Covid-19. Les agriculteurs ne peuvent être les seuls à supporter les coûts liés à une plus grande protection environnementale et climatique. Sinon, la production alimentaire européenne sera transférée vers des pays tiers et, surtout, cela mènera à l'abandon d'un grand nombre d'exploitations agricoles au sein de l'Union européenne. », a déclaré le Président du Copa, M. Joachim Rukwied.

LA STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ - La volonté de la Commission d'établir davantage de zones protégées entraînera une réduction du nombre de terres utilisées pour la production agricole et la sylviculture au sein de l'UE. Outre le taux potentiel élevé d'abandon des terres et les restrictions plus strictes concernant certaines des zones qui sont déjà protégées, l'exclusion de 10 % des terres de la production aura des conséquences socio-économiques et environnementales majeures. Il est fort probable que l'UE transfèrera son

empreinte environnementale vers des pays tiers et cela exercera une pression supplémentaire sur des zones de haute biodiversité partout à travers le monde.

Des incitations positives et des processus participatifs ascendants sont nécessaires pour que la communauté agricole européenne envisage et accepte la mise en place de davantage de zones protégées. Toute forme de protection ou de mesures devraient tenir compte de la gestion durable des terres ainsi que des spécificités régionales et locales. Nous n'avons pas besoin de davantage de bureaucratie et de restrictions. Au contraire, nous devons encourager les investissements basés sur des technologies innovantes et abordables ainsi que la mise en place d'une chaîne agro-alimentaire plus juste et opérationnelle.

Lors de l'évaluation de l'état de la biodiversité, il est primordial de tenir compte du fait que l'agriculture et la sylviculture ne peuvent contrôler les facteurs externes qui agissent sur les écosystèmes. Parmi ces facteurs, citons le changement climatique, l'imperméabilisation des sols, le développement des infrastructures, les espèces exotiques envahissantes, les prédateurs, le braconnage, etc. Par conséquent, tant qu'il est possible de prouver que des efforts suffisants ont été réalisés pour atteindre les objectifs, au vu des ressources disponibles, les agriculteurs et les propriétaires forestiers ne devraient pas être pointés du doigt si les objectifs ne peuvent être atteints.

STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE » - Les agriculteurs et les coopératives sont les premiers producteurs de denrées alimentaires et sont des acteurs clés pour développer un système alimentaire plus durable. Les propositions législatives découlant de cette stratégie devraient permettre de réduire le désavantage concurrentiel qui existe actuellement en matière de méthodes de production dans les pays hors UE ainsi que de protéger les normes européennes élevées et mondialement reconnues.

« Les agriculteurs et coopératives agricoles devraient obtenir les outils et garanties politiques nécessaires pour effectuer les investissements nécessaires en fonction du commerce intérieur et extérieur de l'UE. Il ne s'agit pas simplement de fournir des aides européennes à l'investissement, mais également de créer un environnement propice aux investissements. Les agriculteurs européens et leurs coopératives ont besoin d'autres technologies, d'une relation plus proche avec les consommateurs ainsi que d'une chaîne alimentaire plus juste et opérationnelle. Les coopératives détenues par les agriculteurs représentent les meilleurs partenaires pour ces investissements. », a indiqué le Président de la Cogeca, M. Ramon Armengol.

Par conséquent, les agriculteurs européens et les coopératives agricoles exhortent la Commission européenne à veiller à ce que les objectifs de la future stratégie « De la ferme à la table » soient assortis d'une analyse d'impact initiale globale portant sur le secteur de l'utilisation des terres ainsi que d'une consultation adéquate des parties prenantes. Cela est particulièrement important pour les règles relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, aux ventes d'antimicrobiens, à l'utilisation des engrais et au bien-être animal. Lorsque la Commission propose des objectifs concernant l'agriculture biologique, elle doit tenir compte des effets sociaux et économiques cumulés liés aux rendements généralement plus faibles de l'agriculture biologique, aux réalités du marché et à la diminution des rendements de l'agriculture conventionnelle en raison de l'absence des outils nécessaires. À la lumière de tout ceci, nous sommes déçus de constater que la mise en place d'un Observatoire européen de la sécurité alimentaire ne soit plus mentionnée dans la communication.

Promouvoir un régime alimentaire équilibré et la consommation de produits sains d'origine animale et végétale est essentiel. La communauté agricole européenne soutient toute mesure encourageant les consommateurs à adopter un régime alimentaire sain. Dès lors, tout étiquetage

nutritionnel et recommandations diététiques devraient reposer sur des données scientifiques solides, en évitant des raisonnements simplistes qui peuvent induire en erreur. À cet égard, ce type d'initiatives devraient tenir compte du fait que les produits agricoles fournissent une valeur nutritionnelle importante et vitale, y compris les produits d'origine animale, qui sont indispensables dans un régime alimentaire sain. La transparence, notamment concernant l'origine des produits, est également un aspect extrêmement important.

PAC - Comme cela a été confirmé par les réflexions internes de la Commission, publiées aujourd'hui, la PAC fournit un cadre adéquat pour soutenir les ambitions établies au niveau européen. Les paiements de la PAC et les critères établis dans les règles de la conditionnalité, telles que la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, le bien-être animal, la sécurité alimentaire, l'utilisation des antimicrobiens et les éléments de paysage concernent 6,5 millions d'agriculteurs. Cela montre clairement que la PAC dispose d'un grand potentiel pour influencer les agriculteurs dans leur prise de décision. Les objectifs définis par les États membres dans le cadre des plans stratégiques de la PAC devraient tenir compte de cela. Ils ne devraient pas simplement répondre aux objectifs ambitieux du Pacte vert européen, mais également tenir compte de ce qui a déjà été accompli. Depuis les années 1990, par exemple, le secteur agricole européen a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 20 % tout en augmentant sa production de 25 %.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

François Guerin
Senior Policy Advisor
francois.guerin@copa-cogeca.eu

Ksenija Simovic
Responsable communication
Tél. portable : + 32 473 66 3071
ksenija.simovic@copa-cogeca.eu

CDP(20)3425:1
